

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Absents : 8

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 6

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le trente avril à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 avril 2019 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, LAE ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean Pierre, FERRON Jean, NICOLAS Yves et BOUVET Patrice.

EXCUSES : Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, M. BEHETS Jan ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves, M. MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. TRON Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Question n°2019/75

OBJET : FORTIFICATIONS : OUVRAGES MAGINOT DE ROCHE-LA-CROIX ET SAINT-OURS HAUT, TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE SECURISATION - MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT.

Le Conseil de Communauté,

VU ses délibérations n°2017/212 du 25 juillet 2017 et 2018/276 du 18 décembre 2018 portant demande de financement pour des travaux de restauration et de sécurisation des ouvrages Maginot de Roche-la-Croix et de Saint-Ours Haut s'élevant à 138 553.08 € HT, au titre du contrat de ruralité et de la DETR ;

CONSIDERANT que le projet n'a pu bénéficier de subventions au titre du Contrat de ruralité et de la DETR ;

VU l'arrêté attributif d'une subvention d'investissement de la Région SUD Provence Alpes Côte d'azur d'un montant de 69 277.00 € HT ;

CONSIDERANT que le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

- Dépenses : 138 553.08 € HT.
- Recettes : 138 553.08 € dont :

Libellés	Taux	Montant
Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur	50 %	69 276,54 €
Autofinancement CCVUSP	50 %	69 276.54 €
TOTAL	100 %	138 553,08 €

CONSIDERANT la délibération n°2017/11-02 du conseil d'administration de l'Association de Valorisation du Patrimoine de la Vallée de l'Ubaye [AVPVU] validant la participation de ladite association à l'autofinancement de la CCVUSP à hauteur de 12 000 € pour ce projet ;

CONSIDERANT que la CCVUSP peut également se rapprocher de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, de la Fondation Pays de France et de la Fondation du Patrimoine et ainsi faire appel à d'autres participations pour alléger davantage sa part d'autofinancement en établissant des partenariats ou une souscription avec des structures intéressées au projet ;

VU l'avis favorable de la commission patrimoine réunie le 23 avril 2019 ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus ;
- **ACCEPTE** la participation de l'AVPVU à l'autofinancement de la CCVUSP à hauteur de 12 000 € ;

- **AUTORISE** la Présidente à se rapprocher de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole Provence Cote d'Azur, de la Fondation du Crédit Agricole Pays de France et de la Fondation du Patrimoine ou d'autres structures pour solliciter des partenariats ;
- **AUTORISE** la présidente à signer tous les documents nécessaires à la constitution des dossiers de demande de subvention, de partenariat, de souscription ;
- **AUTORISE** la présidente à lancer la consultation de cette opération selon la procédure adaptée, dès lors que les financements obtenus auront atteint à minima 70 % ;
- **AUTORISE** la présidente à signer les marchés à intervenir ;
- **AUTORISE** la présidente à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits correspondant à ce plan de financement seront inscrits au budget 2019 de la CCVUSP ;
- **DIT** que cette délibération modifie les délibérations n°2017/212 du 25 juillet 2017 et 2018/276 du 18 décembre 2018 susvisées.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

